

Mme MacInnis: Oui, si elle est brève; il ne me reste que quelques minutes.

M. Allmand: Pense-t-elle que le gouvernement récupère la totalité de la retraite de base par le régime fiscal?

Mme MacInnis: S'il ne la récupère pas, il le devrait avec un régime fiscal équitable. Nous disons que l'imposition devrait être fondée sur la capacité de payer. Dans ce domaine, nous demanderons la totalité. Si, actuellement, cette somme n'est pas recouvrée, à qui la faute? Ce n'est pas nous du NPD qui tenons le gouvernail.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Le cas des anciens combattants et de leurs familles est semblable. Avant de l'apprendre aujourd'hui, je ne savais pas qu'on a spécifié au comité des affaires des anciens combattants qu'il ne doit recommander aucune augmentation des allocations aux anciens combattants et à leurs familles. Je serais d'ailleurs étonnée que nos anciens combattants le sachent; à l'avenir, je verrai à ce que cette nouvelle parvienne au plus grand nombre possible. A mon avis, alors qu'il existe un si large écart entre le coût de la vie et les piètres pensions des anciens combattants, il est honteux qu'un comité de la Chambre ait un mandat qui l'empêche de recommander une hausse des pensions et des allocations. Je pense que c'est un déshonneur.

Les députés penseront peut-être que je suis particulièrement indignée ce soir. J'arrive de ma circonscription où j'ai passé la fin de semaine et j'y ai constaté quelques-uns des résultats de cette lutte contre l'inflation dont les députés des banquettes ministérielles sont si fiers. J'ai vu ce que fait la guerre contre l'inflation aux personnes qui reçoivent la pension de la sécurité de la vieillesse et les allocations des anciens combattants et à d'autres qui ont été remerciées à cause de restrictions qui équivalent à de la persuasion morale pour les riches et à de la contrainte économique pour les pauvres. J'ai vu des gens âgés qui, dans leurs pauvres petits logements, essayaient de vivre dans la dignité, l'ordre et la propreté et je les ai vus épargner quelques cents sur des articles d'épicerie. Pourtant, ici à la Chambre, nous disons qu'il n'y a pas urgence et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter la pension de base.

Le pire de tout cela, c'est que nous avons tous eu à peu près la même expérience. Tous les députés savent qu'il faut hausser la pension de base. L'autre jour, j'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) quand finirait la période d'attente—quand les anciens combattants pourraient s'attendre à l'annonce d'une augmentation

prochaine. Il a répondu qu'il ne pouvait pas encore donner de date. Nous apprenons qu'on ne peut rien faire à ce sujet ou dans d'autres domaines de la sécurité sociale tant que le Livre blanc sur la réforme sociale ne sera pas entièrement terminé. Nous savons maintenant qu'il ne sera pas prêt à temps pour qu'on agisse au cours de la présente session. Dans ces circonstances, c'est un argument irréfutable en faveur d'une hausse provisoire. Il faut accorder une augmentation provisoire immédiatement en attendant de pouvoir combler les besoins à longue échéance à la lumière des études du Livre blanc.

Les membres de mon parti ne s'efforcent pas à s'attribuer le mérite d'avoir préconisé ces idées et demandé instamment une hausse des pensions. Cet après-midi, des députés d'en face ont chicané sur les mots de la motion, disant qu'ils voteraient en faveur de la motion si elle était rédigée un peu différemment. J'ai pensé alors et je pense maintenant que, si le gouvernement se préoccupait le moins du monde des personnes âgées et des anciens combattants du pays, il aurait depuis longtemps présenté une motion dans les termes voulus en faveur de laquelle nous aurions tous pu voter, sans attendre que les députés de ce côté-ci de la Chambre trouvent les mots appropriés. C'est aux députés d'en face qu'incombe la responsabilité d'introduire des mesures de ce genre. Ou encore, s'ils le préfèrent, ils peuvent modifier la motion à l'étude. Peu m'importe comment ils procèdent, pourvu qu'ils majorent la pension de base. Le ministre sait très bien qu'une hausse immédiate s'impose, étant donné que le coût de la vie a augmenté de près de 16 p. 100 depuis 1966, soit 2½ fois plus que l'augmentation de la pension.

Les députés de notre groupe ont proposé diverses possibilités. Nous avons affirmé qu'il faudrait hausser au moins la pension de base à \$100 par mois et y ajouter un montant de \$40 à titre de prestations supplémentaires, en vue de porter le montant global à \$140 en attendant que des décisions soient prises au sujet du Livre blanc. Nous acceptons ce dernier chiffre, parce que le paiement supplémentaire représente 40 p. 100 de la pension de base. Nous avons dit: Portons la pension de base à \$100 et la pension supplémentaire à \$40 et les vieillards seront satisfaits en attendant le Livre blanc.

Je crois que tous les députés à la Chambre voudraient qu'il en soit ainsi. Très bien alors. Pourquoi ont-ils l'intention de voter contre? Un grand nombre de députés ministériels le feront. Est-ce parce que le libellé n'est pas satisfaisant? Non, parce qu'ils auraient pu n'importe quand présenter une motion de ce genre libellée correctement. Ils pourraient la modifier maintenant s'il ne s'agissait que